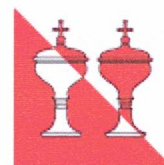


Réf. communale : **2019-04**
No CAMAC : **187285**
Imprimé le : 01.07.2019



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du **06.07.2019** au **04.08.2019**

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s)	No ECA	Coordonnées (E / N)
132 159		2557535/1172490
Nom de la commune :	Prévonnoul	
Nature des travaux :	Construction nouvelle	
Description de l'ouvrage :	Construction de 2 villas mitoyennes avec chauffage 1x par PAC air-eau et 1x par chaudière à bois, de 2 couverts doubles à voitures avec 1x réduit et 1x local technique, de 2 pergolas	
Situation :	Route de Dompierre	
Propriétaire(s) :	CURCHOD CHRISTOPHE P.A. IMMOVAL SA , CURCHOD VIVIANE P.A. IMMOVAL SA , PACCAUD BERNARD P.A. IMMOVAL SA , PACCAUD VÉRONIQUE P.A. IMMOVAL SA	
Auteur(s) des plans :	LEGRENZI VINCENT IMMOVAL SA	
Demande de dérogation :	- dérogation à l'article 4 du PQ Prés Devant, constructions à l'intérieur du périmètre d'implantation - dérogation à l'article 7 du PQ Prés Devant, toiture ayant une pente se situant entre 25 et 45 degrés - dérogation concernant la bande d'implantat	
Consultation du dossier :	Le dossier peut être consulté au bureau de l'administration communale pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.	

PLAN POUR ENQUETE

COMMUNE DE PREVONLOUP

Propriétés de Mme Viviane et M. Christophe CURCHOD (132),

Mme Véronique et M. Bernard PACCAUD (159)

Parcelles n°132 et 159

Plan n° 212 / 2005

Zone légalisée: PQ "Prés Devant" du 11.12.2000

Secteur de protection des eaux: Au

Coordonnées moyennes: 2'557'535 / 1'172'490

Altitude moyenne du terrain: 735 m.

Servitudes: 011-110'345, 2017/4635/0 et 2018/13214/0

Mention: --

Degré de sensibilité au bruit: II (légalisé)

Note au recensement architectural: --

Désignation cadastrale de la parcelle 132:

Jardin 714 m²

Désignation cadastrale de la parcelle 159:

Jardin 607 m²

PROJET: Construction de 2 villas mitoyennes

Remarques: - dérogation à l'article 4 du PQ "Prés Devant", constructions à l'intérieur du périmètre d'implantation
- dérogation à l'article 7 du PQ "Prés Devant", toiture ayant une pente se situant entre 25 et 45 degrés
- dérogation concernant la bande d'implantation obligatoire de la façade

Les propriétaires:

po. 

L'architecte:



Mis à l'enquête au greffe municipal du

6.07.2019

au

4.08.2019

L'attestent au nom de la Municipalité

Le Syndic:



La Secrétaire:



Le géomètre breveté:
Pierre-André Nicod

1:500

Dossier n° M23'668/RL

Mensuration graphique numérisée
Géodonnées © Etat de Vaud



Moudon, le 29 mai 2019



NPPR INGÉNIEURS ET
GÉOMÈTRES SA

NICOD • PERRIN • PARISOD • REY

Ch. Château-Sec 6 / CP 186 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch



Remarque: - La réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier

Note: - Les écoulements d'eau claire et d'eau usée doivent être contrôlés avant d'exécuter les raccordements au bâtiment projeté.